## AR Prefecture

Recu le 10/02/2023

## 006-210600219-20230210-04\_2023-DE WHUNE DE BONSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

e de convocation	
03/02/2023	
ate d'affichage	
03/02/2023	
ore de conseillers	
15	
10	
15	
1	03/02/2023 ite d'affichage 03/02/2023 ore de conseillers 15 10

L'an deux mil vingt-trois, le 09 février à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire,

Présents: Jean-Claude MARTIN- Florence CARELLO - Jocelyne MAUREL- Didier FRAISSINET- Roland HUTTIER- Dolores PILLARD- Isabelle CARDEAU- - Sandrine GAIDON- Lydie Casara- DADDIO Valerie

Pouvoirs: Michel LOZANO donne pouvoir à Jocelyne MAUREL- Jonathan PASCUTTO donne pouvoir à Dolores Pillard- Killian FAVRE donne pouvoir à Florence CARELLO- Jean Paul PITOLLA donne pouvoir à Jean-Claude MARTIN- Stephane FRASCONI donne pouvoir à Isabelle Cardeau- Valérie DADDIO donne pouvoir à Lydie Casara

Secrétaire de séance : CARELLO Florence Délib: 04 2023

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « Restauration et Valorisation du patrimoine rural non protégé » pour la grange située sur l'Olivaie communale

La commune de BONSON possède un patrimoine immobilier relativement important mais qui s'est fortement dégradé. Notre objectif est bien d'entreprendre un plan pluri annuel d'investissement pour le réhabiliter. De nombreux projets sont finalisés ou en cours de rénovation.

Il est essentiel de maintenir un rythme soutenu pour éviter l'aggravation des avaries.

Ainsi son patrimoine rural de grande qualité est aussi fortement dégradé par le temps et par le manque d'investissement.

La commune est propriétaire de deux terrains distincts situés :

- Pour l'un à l'entrée du village d'une de 9 702 m²
- Pour l'autre, sous le village d'une surface de 14 648 m²

Sur ces parcelles, de 14 648 m² est édifié, un bâtiment agricole utilisé, historiquement pour son exploitation. La grange située sur la partie haute du terrain nécessite une restauration d'urgence pour poursuivre l'activité agricole et valoriser toute cette partie du village.

Depuis, 2016, un agriculteur est installé suite à un appel à projets de la commune, soutenu par la Chambre d'Agriculture et la Métropole Nice Côte d'Azur. La commune de Bonson souhaite se mobiliser pour réhabiliter ce bâtiment agricole.

Notre objectif est de rénover certes ce bâtiment agricole mais de l'inscrire aussi dans un projet plus global que nous avons commencé à mener autour de la valorisation de ce type d'agriculture

Ce vaste programme de réhabilitation s'inscrit aussi dans un projet de valorisation touristique du patrimoine agricole en y associant aussi les habitants de la commune et l'école à travers de réels projets pédagogiques. Le terroir, les pratiques et les savoir-faire sont autant de patrimoines à préserver et à valoriser.

Les travaux de réhabilitation sont décrits ci-dessous :

Installation du chantier

## AR Prefecture

006-210600219-20230210-04\_2023-DE

NE DE BONSON

Reçu le 10/02/2023

Réfection de la toiture

Reprise de structure avec ceinturage

- Réfection des ouvertures
- Reprise de façade

Ce descriptif de travaux pour un montant estimé à 95 435 euros HT et 100 683, 95 euros TTC euros a été réalisé par un entrepreneur spécialisé dans la réhabilitation de ce type de bâtiment.

éton

Au regard de l'intérêt et du soutien du Conseil Régional pour la rénovation du patrimoine rural non protégé, la commune souhaite demander une subvention d'un montant le plus élevé possible

Ouï Le Maire, A l'unanimité, Le conseil municipal

**APPROUVE** la demande de subvention d'un montant le plus élevé possible pour la rénovation de la grange communal auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction de cette demande de subvention

Le Maire

Jean-Claude Martin